



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2015

Rapport n° CD/2016/085

Service Chef de file :

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale le compte administratif pour l'exercice 2015.

Face au défi que représente la baisse des dotations d'Etat pour la deuxième année consécutive, le Département a fait preuve de rigueur dans sa gestion, diminuant en premier lieu les frais de son administration et voyant ainsi, globalement, et pour la première fois, ses dépenses de fonctionnement diminuer.

L'augmentation de la taxe sur le foncier bâti permet au Département de préserver son action publique et de continuer à être présent auprès de ses partenaires, notamment en respectant ses engagements vis-à-vis des tiers pour ce qui concerne les subventions d'investissement.

Grâce à ses efforts budgétaires et à de bonnes nouvelles en fin d'année sur les recettes de fonctionnement (DMTO en particulier), les grands indicateurs financiers du Département s'améliorent.

Le compte administratif 2015 : mise en œuvre d'une stratégie financière de redressement portée par des choix courageux et responsables

Face à la baisse des dotations de l'Etat, au poids toujours important des dépenses sociales, au contexte économique morose et au montant important des engagements déjà pris par le Département vis-à-vis des tiers, l'Exécutif départemental fait le choix d'une stratégie financière et de réorientation des politiques publiques permettant de sortir durablement d'une situation financière préoccupante.

Ce compte administratif est le premier de la nouvelle mandature, suite au renouvellement d'avril 2015. En cela, il est le reflet de nos nouvelles orientations et des choix budgétaires, parfois difficiles, que l'Exécutif départemental a dû faire, faisant face à ses responsabilités. Ces décisions et les mesures vigoureuses qui ont été prises s'inscrivent dans la continuité d'une gestion rigoureuse du budget du Département initiée lors des exercices précédents.

Pour la première fois, contraint par la baisse des dotations de l'Etat et par le poids important des dépenses sociales, le Département ne diminue plus uniquement ses dépenses d'investissement, il baisse également ses dépenses de fonctionnement. Cette baisse est le résultat de plusieurs années de travail d'optimisation tout d'abord des dépenses de l'administration, des dépenses sociales également à travers la mise en œuvre d'un plan de maîtrise budgétaire des dépenses sociales, et, en dernier ressort, d'une sollicitation de partenaires du Département qui concourent à l'effort de réduction de la dépense publique.

La recherche d'économies et de toutes les marges de manœuvre possibles financièrement s'est poursuivie bien après le vote du budget 2015 et continue encore aujourd'hui, avec pour objectif d'affecter les marges de manœuvre dégagées au solde des engagements du Département vis-à-vis des tiers. L'exécution de la section d'investissement en 2015

en est le parfait reflet : grâce aux économies réalisées courant 2015 sur la section de fonctionnement, les subventions d'investissement ont pu être augmentées lors de la décision modificative n°2 et elles sont en conséquence, fortement majoritaires dans le compte administratif.

Cette gestion rigoureuse et responsable pour ce qui concerne les dépenses a été couplée à de bonnes nouvelles en recettes, en particulier en fin d'année avec un rebond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ce retour à bonne fortune en matière de DMTO, dont il faut souhaiter qu'il ne soit pas seulement conjoncturel, se combine à la mesure courageuse de hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour aboutir à une progression des recettes en 2015 par rapport à 2014.

Enfin, le Département a poursuivi sa gestion rigoureuse de la dette en 2015 et limité l'augmentation de son stock de dette.

Le compte administratif 2015 témoigne ainsi que cette première année de mise en œuvre de la stratégie financière de mandat a porté ses fruits. L'« effet de ciseaux » qui affecte les Départements depuis plusieurs années (une progression des dépenses plus rapide que la progression des recettes) s'est doublement inversé en 2015 dans le Bas-Rhin puisque les recettes progressent plus vite que les dépenses, et que les dépenses diminuent, ce qui provoque une hausse importante de l'épargne. Le taux d'épargne et le ratio de désendettement retrouvent des niveaux plus positifs pour une grande collectivité comme le Département du Bas-Rhin.

Pour l'avenir les défis restent importants : nouvelle baisse de la DGF annoncée par l'Etat pour 2017, impact de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, contexte économique et social toujours très tendu qui provoque des tensions sur les politiques d'insertion et d'enfance-famille, futurs transferts de compétences qui vont cristalliser des montants de dépenses dans une dotation de transfert... Pour éviter une érosion de l'épargne et conserver la capacité à honorer les engagements pris, il est nécessaire de poursuivre dans la voie ouverte par l'Exécutif départemental, et qui produit ses premiers résultats dans le compte administratif 2015.

1. Des dépenses de fonctionnement qui diminuent pour la première fois grâce aux efforts de gestion mis en place par l'Exécutif départemental

En 2015, l'Exécutif départemental a poursuivi ses efforts et sa gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Ainsi, pour la première fois, le Département est parvenu à diminuer ses dépenses de fonctionnement. En effet celles-ci observent une baisse de 2,3%, soit -19,4 M€ entre le CA 2014 et le CA 2015.

Afin de disposer d'une lecture plus exacte, il est toutefois nécessaire d'opérer certains retraitements comptables. Ainsi, la contribution au fonds de solidarité des DMTO est comptablement une dépense. Le Département étant par ailleurs bénéficiaire de ce fonds, il est proposé de considérer uniquement le solde de ce fonds pour l'analyse, à savoir +2,5 M€ de recettes nettes.

Après ce retraitement, l'évolution des dépenses de fonctionnement entre le CA 2014 et le CA 2015 s'établit à -2,1%.

	2012	2013	2014	2015
Montant sans retraitement	794,6	826,1	859,2	839,8
Evolution	+ 3,6%	+ 3,9%	+4,0%	-2,3%
Montant retraité			848,5	830,9
Evolution			+3,0%	-2,1%

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement observé en 2015 s'établit à 98,1%, en baisse par rapport au CA 2014 (98,9%).

On constate au CA 2015 que toutes les grandes missions du Département ont contribué à l'effort de réduction des dépenses, y compris pour ce qui relève des dépenses sociales.

Evolution des dépenses de fonctionnement par mission

	Mission stratégique	2014	2015	Variation en €	Variation en %
1	Aménagement du Territoire	70 826 166,79	66 217 782,70	-4 608 384,09	-6,5%
2	Développement des Territoires	44 832 807,14	43 140 436,85	-1 692 370,29	-3,8%
2	Développement des territoires hors SDIS	13 934 571,14	12 149 566,85	-1 785 004,29	-12,9%
3	Epanouissement de la Personne	36 058 708,25	33 299 804,75	-2 758 903,50	-7,7%
4	Aide à la Personne	526 244 748,16	523 021 576,42	-3 223 171,74	-0,6%
5	Total administration générale hors péréquation et prélèvement de solidarité	170 517 937,42	165 215 501,85	-5 326 178,57	-3,1%
	TOTAL	848 480 367,76€	830 895 102,57€	-17 609 008,19€	-2,1%

1.1. Des dépenses sociales pour la première fois en légère baisse

Au CA 2015 et pour la première fois, les dépenses sociales du Département sont en baisse : -0,6% entre 2014 et 2015.

Cette diminution, qui est le résultat de plusieurs facteurs et le fruit des mesures de maîtrise budgétaire mises en place par la collectivité depuis 2012, masque toutefois des disparités importantes entre les différentes politiques sociales du Département.

	Politique sociale	2014	2015	Variation en €	Variation en %
41	Santé publique	2 964 023,67	2 857 166,12	-106 857,55	-3,6%
42	Enfance et famille	116 933 429,82	118 452 982,73	1 519 552,91	+1,3%
43	Personnes handicapées	119 784 259,42	124 030 005,59	4 245 746,17	+3,5%
44	Personnes âgées	116 910 842,96	100 792 703,01	-16 118 139,95	-13,8%
45	Personnes en situation de précarité	158 336 930,35	165 326 528,52	6 989 598,17	+4,4%
46	Lieux d'accueil du public	11 315 261,94	11 562 190,45	246 928,51	+2,2%
	TOTAL	526 244 748,16	523 021 576,42	-3 223 171,74	-0,6%

Ainsi, deux politiques se distinguent par une diminution de leurs dépenses par rapport au CA 2014. Il s'agit de la politique « personnes âgées » et de la politique « santé publique ».

S'agissant de la politique « personnes âgées », trois éléments expliquent la baisse très importante des dépenses de plus de 13%, observée entre 2014 et 2015 :

- Au 1^{er} janvier 2015 est entré en vigueur le changement de mode de paiement de l'aide sociale en EHPAD pour les personnes âgées. Le Département ne règle

désormais plus que la part de l'aide sociale et celle des obligés alimentaires qu'il récupère par la suite.

- Les effets du plan de maîtrise budgétaire mis en place sur l'APA à domicile (forfait d'aides ménagères pour les GIR 3 et 4, etc.) se poursuivent et permettent une réduction de la dépense de 1,6 M€ entre 2014 et 2015, alors que les bénéficiaires continuent d'augmenter.
- Le Département a mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie financière consistant à s'assurer que le Département paye aux établissements 12 mois de factures par an, ce qui a conduit lors des derniers exercices à procéder à un rattrapage de factures (en d'autres termes, le Département payait plus que 12 mois de factures). En 2015, ce phénomène de rattrapage, qui s'achève, a été moindre qu'en 2014, d'où une baisse des dépenses.

La deuxième politique dont les dépenses diminuent entre le CA 2014 et le CA 2015 (-3,6%) est la politique santé publique. La diminution porte essentiellement sur les subventions, ainsi que sur les crédits destinés à l'achat de vaccins, grâce à une meilleure gestion des stocks mise en place depuis plusieurs années.

Les dépenses liées à la politique « enfance famille » augmentent de 1,3% entre 2014 et 2015 ce qui est inférieur au taux d'augmentation du tarif des établissements décidé en décembre 2014 (1,5%). Par conséquent, les autres dépenses ont augmenté moins fortement que l'hébergement en établissement (exemple : +0,4% pour l'accueil familial).

La politique « lieux d'accueil du public » présente une augmentation de 2,2%, conformément aux critères d'évolution définis dans la convention de délégation sociale conclue entre le Département et la Ville de Strasbourg.

La politique « personnes handicapées » voit son rythme d'augmentation se réduire entre le CA 2014 et le CA 2015 (+3,5%), par rapport à l'évolution constatée entre 2013 et 2014 (+9,9%). En effet, 2015 constitue la dernière année de mise en œuvre de l'opération de rattrapage des factures en retard de paiement démarrée dès 2012.

Enfin, la politique sociale dont les dépenses augmentent le plus fortement entre 2014 et 2015 est la politique « personnes en situation de précarité » (+4,4%), en raison de l'augmentation des dépenses de RSA. Il convient toutefois de noter que l'évolution est fortement ralentie par rapport aux dernières années, et notamment à l'année passée, puisqu'entre le CA 2013 et le CA 2014 les dépenses de la politique ont évolué de +10,8%.

Si le Département a réussi à réduire à ce point l'augmentation de ses dépenses d'insertion, c'est grâce aux mesures de remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA, aussi bien portées par les opérateurs d'insertion à travers les objectifs qui leur sont fixés par le Département, que par l'équipe emploi interne à la collectivité qui accompagne les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches de recherche d'emploi. Enfin, les mesures de contrôles ciblés qui ont été mises en place participent également à la réduction des dépenses.

Il convient également de noter que parmi les 4,4% d'augmentation observés en 2015, plus de 3% sont liés à des revalorisations de l'allocation RSA décidées par l'Etat.

Globalement pour l'exercice 2015 les dépenses des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'APA, la PCH et le RSA représentent 263,8 M€, dont seuls 111 M€ ont été compensés par l'Etat, laissant près de 58% de la dépense totale à la charge du Département.

1.2. L'ensemble des dépenses de fonctionnement est maîtrisé et en baisse, notamment pour ce qui concerne l'administration générale

Globalement les dépenses du Département hors social entre le CA 2014 et le CA 2015 présentent une baisse de 4,5%. La diminution des dépenses est observée pour l'ensemble des missions de la collectivité.

La mission aménagement du territoire voit ses dépenses diminuer de 6,5%. La principale diminution est observée dans la politique transports : -2,7 M€, du fait de la restructuration du Réseau 67 et de la mise en place de l'assujettissement à la TVA.

Par ailleurs, en matière d'habitat la participation au FSL a été réduite de 0,8 M€ du fait du changement de règlement intérieur qui définit les modalités d'attribution.

Au sein de la mission développement des territoires, ce sont les dépenses en matière de développement économique qui diminuent le plus, avec une baisse importante des subventions de fonctionnement à objet touristique à laquelle s'ajoutent les 5% de baisse décidés pour la participation du Département au fonctionnement et au plan d'action de l'ADT et de l'ADIRA. A noter également la réduction importante de la subvention versée à la Société fermière de la Maison de l'Alsace à Paris en 2015 par rapport à l'année 2014 (un versement exceptionnel de rattrapage avait été effectué en 2014).

L'augmentation de la dotation au SDIS est par ailleurs contenue puisqu'elle n'augmente que de 0,3%.

Pour ce qui concerne la mission épanouissement de la personne une diminution des dépenses de 7,7% est observée. Cette baisse importante est liée à la suspension de dispositifs dans les domaines de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la culture.

Les dépenses d'administration générale :

Les dépenses d'administration générale diminuent de près de 4% entre le CA 2014 et le CA 2015 pour atteindre 174,1 M€.

Les dépenses de la politique gestion financière (retraitées des fonds de péréquation de la CVAE et de solidarité des DMTO) diminuent de 11,5% soit -1,9 M€ du fait de la baisse des taux d'intérêts (-0,9 M€), couplée à une gestion active de la dette qui a permis de renégocier en 2015, comme cela avait été le cas en 2014, des emprunts aux taux élevés. Enfin, par rapport à 2014, ces renégociations ont beaucoup moins mobilisé d'indemnités de remboursement anticipé (-0,7 M€).

Par ailleurs, les efforts en matière de maîtrise budgétaire initiés depuis plusieurs années pour ce qui concerne les dépenses de l'administration ont été poursuivis de façon soutenue en 2015 pour arriver à des résultats substantiels :

- réceptions et événements institutionnels : -57,4%
- reprographie : -30,0%
- fournitures de bureau : -26,8%
- affranchissement : -22,0%
- loyers : -20,7%
- frais de télécommunications : -14,6%
- frais de nettoyage : -9,5%

Ces résultats sont la combinaison de choix politiques de l'Exécutif départemental, notamment sur la communication de la collectivité, de mesures de maîtrise des dépenses internes et de travaux de recherche d'économies sur les marchés renouvelés.

Enfin, une gestion équilibrée de la masse salariale (-0,4%) a permis au Département d'absorber l'augmentation mécanique qui est estimée à 2,1% pour l'exercice 2015.

2. Recettes de fonctionnement : un recours à la fiscalité pour palier le désengagement de l'Etat et pour préparer l'avenir

Au compte administratif 2015 les recettes de fonctionnement s'élèvent à 984,7 M€. Elles sont en légère hausse par rapport au CA 2014.

Comme les dépenses, afin de disposer d'une lecture juste et comparable du compte administratif, il convient d'opérer quelques retraitements. Ainsi les éléments suivants ont été retraités :

- Le fonds de solidarité des DMTO est présent comptablement en dépenses et en recettes (respectivement 7,1 M€ et 9,5 M€ pour l'exercice 2015). Seul le solde, ici positif de 2,4 M€ pour le Département est comptabilisé en recettes de fonctionnement ;
- Les résultats d'exécution successifs ne sont pas intégrés ;
- Les recettes des cessions immobilières sont comptablement des recettes de fonctionnement. Il est proposé ici de les considérer comme des recettes exceptionnelles et donc comme des recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement sont donc diminuées de 1 M€ et les recettes d'investissement sont augmentées d'autant ;
- Des recettes exceptionnelles de FCTVA pour les transports.

Après retraitements, les recettes de fonctionnement au CA 2015 s'élèvent à 960,1 M€, soit une augmentation de 2%.

	2012	2013	2014	2015
Montant sans retraitements	937,1	952,8	975,4	984,7
Evolution	+2,3%	+1,7%	+2,4%	+0,9%
Montant retraité		949,6	941,2	960,1*
Evolution			-0,9%	+2,0%

* Recettes de fonctionnement retraitées du résultat d'exécution (14,9 M€), des produits de cession (1 M€), de la recette exceptionnelle du FCTVA pour les transports (1,3 M€), de la recette exceptionnelle de la CTS (0,3 M€) et intégrant le solde du fonds de solidarité (déduction du reversement de 9,5 M€ et ajout du solde de 2,4 M€).

2.1. La baisse des dotations de l'Etat se poursuit en 2015

2015 est la deuxième année de contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités locales. Ainsi, après avoir perdu près de 10 M€ de dotation globale de fonctionnement en 2014, la perte pour le Département en 2015 s'élève à plus de 20 M€ et globalement à 22,1 M€ sur l'ensemble des dotations d'Etat.

Evolution des dotations d'Etat

	CA 2014	CA 2015	Variation
DGF	160 442 267,30	139 705 855,54	-12,9%
DGD	6 244 669,00	6 244 669,00	0,0%
Compensations fiscales	6 316 605,00	5 458 061,00	-13,6%
FMDI	8 804 461,00	8 302 751,00	-5,7%
FNGIR	21 975 798,00	21 975 798,00	0,0%
Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle	28 336 604,00	28 336 604,00	0,0%
TOTAL	232 120 404,30	210 023 738,54	-9,5%

Les dotations d'Etat qui pesaient plus du quart des recettes de fonctionnement au CA 2013 et encore 24,7% au CA 2014 ne représentent plus que 21,9% des recettes de fonctionnement au CA 2015.

2.2. Une augmentation de la fiscalité en 2015 pour compenser la baisse des dotations et préparer l'avenir

Face à la baisse importante de ses recettes de fonctionnement due à la perte de 22 M€ de dotations d'Etat (et de 70 M€ en quatre ans) et devant les difficultés annoncées pour respecter les conditions d'équilibre du budget en vue de l'élaboration du BP 2016, l'Exécutif départemental a fait le choix de proposer à l'Assemblée départementale de décider d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti en 2015.

	CA 2014	CA 2015	Variation
Fiscalité directe	298 177 563,00	334 514 619,00	+12,2%
Fiscalité indirecte	306 217 075,16	319 757 644,20	+4,4%
TOTAL	604 394 638,16	654 272 263,20	+8,3%

Entre le CA 2014 et le CA 2015 les recettes liées à la taxe sur le foncier bâti ont ainsi augmenté de plus de 24 M€. Plus précisément cette augmentation est due pour 21,8 M€ à l'augmentation du taux voté en 2015 et pour 2,5 M€ à la revalorisation des bases et à la fin des exonérations.

Ainsi, l'augmentation du taux sur le foncier bâti permet tout juste au Département d'absorber la baisse des dotations de l'Etat.

Le deuxième poste de fiscalité directe qui augmente de façon importante est la CVAE. En effet, les recettes issues de cette dernière passent de 142,1 M€ au CA 2014 à 154,1 M€ au CA 2015.

La fiscalité indirecte est elle aussi en augmentation, notamment du fait des bons résultats inattendus de fin d'année sur les DMTO. En effet, l'ensemble de l'année 2015 sur les DMTO avait été plutôt morose et avait poussé l'Exécutif départemental, par prudence, à revoir à la baisse sa prévision à l'occasion de la décision modificative numéro 2. Or, un sursaut important au cours du dernier trimestre 2015 a conduit les DMTO à atteindre un montant total de 105,2 M€.

Par ailleurs, le Département est resté bénéficiaire du fonds de péréquation des DMTO pour un montant de 4,4 M€, soit 0,2 M€ de plus qu'en 2014.

La taxe sur les conventions d'assurance augmente de 1,4% (+1,7 M€) entre le CA 2014 et le CA 2015 pour s'établir à près de 125 M€, après deux années de progression plutôt lente, en-dessous de 1%.

Après avoir déjà diminué en 2014 (-1,7%), la recette issue de la taxe sur l'électricité poursuit sa baisse pour atteindre un montant de 11,1 M€ en 2015, soit -3,3% par rapport au CA 2014.

La recette issue de la taxe d'aménagement augmente fortement entre le CA 2014 et le CA 2015 (+91,3%), principalement du fait de retards de paiement de la part de l'Etat en 2014, qui ont été régularisés en 2015.

Enfin, la recette issue de la taxe additionnelle à la taxe de séjour observe une forte augmentation : +118% entre le CA 2014 et le CA 2015, pour se situer à plus de 400 000 € en 2015.

	CA 2014	CA 2015	Variation
Fonds de péréquation des DMTO	4 169 217,00	4 398 636,00	+5,5%
Taxe d'électricité	11 422 149,64	11 050 713,40	-3,3%
TICPE	68 736 872,10	68 736 982,10	0,0%
Taxe sur les assurances (TSCA)	123 246 334,24	124 990 874,04	+1,4%
Taxe d'aménagement	2 549 207,97	4 876 624,55	+91,3%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	193 173,71	421 347,54	+118,1%

3. Une section d'investissement qui poursuit sa baisse tout en permettant d'honorer les engagements du Département

3.1. Des recettes d'investissement en baisse

Les recettes réelles d'investissement, hors dette, du Département s'élèvent pour 2015 à 49,7 M€, soit 6,6 M€ de moins qu'en 2014 (en y intégrant les recettes de cessions qui sont comptablement des recettes de fonctionnement).

Cette baisse découle de la diminution des subventions d'investissement du fait de la baisse des investissements du Département en dépenses et du report de certains projets.

Les principales recettes d'investissement du Département hors dette sont :

- Le FCTVA pour 13,5 M€, soit 1,4 M€ de moins qu'en 2014 ;
- Le remboursement des créances liées aux avances remboursables consenties aux collectivités et autres organismes privés pour un montant de 10,2 M€, soit 0,8 M€ de plus qu'en 2014 ;
- La délégation des aides à la pierre en provenance de l'ANAH, pour un montant de 6 M€, soit 3 M€ de moins qu'en 2014 qui était une année exceptionnelle dans la mesure où l'ANAH avait rattrapé son retard dans les versements ;
- La dotation d'équipement des collèges pour un montant de 5,7 M€ (montant constant chaque année) ;
- La dotation globale d'équipement (DGE) qui passe de 1,6 M€ en 2014 à 1,0 M€ en 2015, du fait de la baisse des dépenses d'investissement.

Le Département a par ailleurs profité du dispositif d'avance mis en place en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le FCTVA, à hauteur de 5 M€, ce qui a permis de réduire d'autant le montant de l'appel à l'emprunt.

3.2. Des dépenses d'investissement en baisse, permettant toutefois une diminution du stock d'engagements vis-à-vis des tiers

Les dépenses d'investissement réelles du Département, hors dette, s'établissent à 156,3 M€ en 2015. En 2014, le niveau des dépenses réelles d'investissement atteignait 184,2 M€, soit une diminution de 15,2%. L'année 2014 avait été marquée par l'acquisition de l'immeuble Vauban, rue Hirn. En ne tenant pas compte de cette dépense exceptionnelle, le CA 2014 atteint le montant de 169,8 M€ et la baisse observée en 2015 s'établit alors à 7,9%.

La ventilation des dépenses d'investissement par nature de dépenses en 2015 est la suivante :

Nature de dépenses	CA 2014 (M€)	CA 2015 (M€)
Maîtrise d'ouvrage (chapitres comptables 20+21+23+10)	96,5	66,7
Subventions d'investissement (chapitres comptables 204+13)	77,1	84,2
Avances remboursables et autres (chapitres comptables 27+45)	10,6	5,4
TOTAL	184,2	156,3

Contrairement à ce qui a été observé au CA 2014, ce sont les subventions d'investissement qui sont majoritaires dans les dépenses réelles d'investissement en 2015. C'est le résultat de la volonté de l'Exécutif départemental de mettre à profit toutes les marges de manœuvre disponibles au cours de l'exercice pour solder ses engagements vis-à-vis des tiers et pouvoir retrouver plus rapidement une nouvelle capacité d'engagement en investissement.

Cette stratégie a permis au Département de régler un nombre important de factures à destination des tiers pour des subventions d'investissement, dont certaines étaient en attente depuis plusieurs mois. Les montants versés en 2015 sont la traduction du rythme de l'arrivée des factures au Département.

La baisse des dépenses concernant les avances remboursables entre 2014 et 2015 est due à des retards dans l'avancement des projets.

Subventions d'investissement par politique

Politique	CA 2014	CA 2015	Différence
10 Technologie Information & Communication	4 602 500,77	1 582 112,24	-3 020 388,53
11 Transport	1 134 250,67	12 074 514,61	10 940 263,94
12 Routes	6 731 136,21	5 437 406,95	-1 293 729,26
13 Aménagement, habitat et urbanisme	17 463 271,69	14 771 025,02	-2 692 246,67
21 Développement économique	9 799 159,76	14 401 149,59	4 601 989,83
22 Développement local et cohésion urbaine	4 061 282,31	4 364 447,23	303 164,92
23 Protection de l'environnement	7 885 194,49	5 438 270,01	-2 446 924,48
24 Sécurité	500 000,00	500 000,00	0,00
31 Education formation	4 283 680,36	3 360 587,81	-923 092,55
32 Culture et patrimoine	5 162 747,48	2 661 251,92	-2 501 495,36
33 Jeunesse, sport et loisirs	8 262 584,33	7 855 549,61	-407 034,72
41 Santé publique	1 807 219,17	6 350 441,80	4 543 222,63
42 Enfance et famille	322 885,00	892 619,43	569 734,43
43 Personnes handicapées	80 000,00	119 080,17	39 080,17
44 Personnes âgées	4 364 329,89	3 588 974,48	-775 355,41
45 Personnes en situation de précarité	117 102,76	0,00	-117 102,76
46 Lieux d'accueil du public	425 126,54	247 628,00	-177 498,54

4. Grands équilibres

4.1. Une épargne en hausse

L'épargne brute dégagée s'élève à 127,5 M€, soit 29,8 M€ de plus qu'au CA 2014. Elle retrouve aussi son niveau de 2013.

Ce résultat est atteint grâce à l'ensemble des mesures de maîtrise des dépenses qui ont été mises en place et à la bonne réalisation des recettes, notamment les DMTO (+12,7 M€ par rapport au montant voté).

	CA 2014	CA 2015
Epargne brute réalisée (après retraitements)	92 718 906,31	127 545 579,58
Taux d'épargne brute	9,7%	13,3%

Enfin, le résultat d'exécution 2015 s'élève à 42,9 M€. Il s'agit là de la conséquence des bonnes nouvelles en recettes et de la baisse du taux d'exécution des dépenses.

4.2. Une augmentation limitée du stock de dette

L'évolution du stock de dette

L'emprunt mobilisé par le Département en 2015 s'élève à 80 M€ dont 8,6 M€ de refinancement (donc un recours, net des refinancements, de 71,4 M€). Le tableau des emprunts mobilisés en 2015 figure ci-après.

Le remboursement total du capital de la dette atteint 74,2 M€, dont 8,6 M€ de refinancement (donc un remboursement, net des refinancements, de 65,6 M€).

En conséquence, l'augmentation du stock de dette se limite à 5,6 M€. Il s'établit au 31 décembre 2015 à 714,3 M€.

Les opérations de refinancement

En début d'année 2015, l'Exécutif départemental et le cabinet de conseil en gestion de la dette du Département ont estimé qu'il pourrait être pertinent de rembourser par anticipation certains emprunts dans l'année du fait de leur coût relativement élevé au regard de l'évolution du marché. Du fait de l'abaissement des marges au cours de l'année 2015, cela s'est traduit par le remboursement anticipé effectif de deux emprunts et la renégociation des conditions de deux autres.

Emprunts renégociés

N° de contrat	Banque	Montant initial	Conditions initiales	Capital restant dû	Nouvelle conditions
64	Crédit coopératif	5 000 000,00	Euribor3M +2,9%	4 083 000,00	Euribor3M +1,3%
54	Caisse d'épargne	10 000 000,00	Livret A +1,4%	7 500 000,00	Euribor3M +1,1%
TOTAL		15 000 000,00		11 583 000,00	

Emprunts remboursés par anticipation

N° de contrat	Banque	Montant initial	Index	Marge	Montant remboursé	Indemnité versée
55	Caisse des Dépôts et Consignations	6 000 000,00	Inflation	1,99%	4 600 000,00	138 000
57	Caisse des Dépôts et Consignations	5 000 000,00	Euribor3M	1,98%	4 000 000,04	120 000
TOTAL		11 000 000,00			8 600 000,04	258 000

Les indemnités de remboursement anticipé se sont élevées à 258 000 €. Le gain actuariel est de de l'ordre de 325 000 € grâce au refinancement par un emprunt nouveau dont le taux fixe est de 1,5% sur 15 ans. Le tableau ci-dessous détaille l'emprunt qui a été comptabilisé au titre du refinancement :

Emprunt remboursé souscrit au titre du refinancement

N° de contrat	Banque	Montant souscrit	Taux fixe
99	Crédit Mutuel	10 000 000,00	1,5%

Le gain de ces opérations pour le Département s'élève donc à 1 180 000 € sur la durée de vie des emprunts.

Coût de la dette

En 2015, le montant des frais financiers liés aux emprunts s'élève à 13,7 M€ (soit 6,4% de moins qu'en 2014).

Le taux d'intérêts moyen de la dette en 2015 s'établit ainsi à 1,98%, en baisse de 0,25 point par rapport à 2014.

La proportion fixe / variable reste inchangée par rapport à 2014 : 44% de fixe et 56% de variable.

Grâce à la forte progression de l'épargne et à la hausse limitée du stock de dette, le ratio de désendettement se situe désormais à 5,6 années, contre 7,6 années au 31 décembre 2014.

Tableau des emprunts mobilisés en 2015 :

Organisme prêteur ou chef de file	Date de mobilisation	Nominal	Type de taux d'intérêt	Taux fixe ou marge sur taux d'intérêt	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Amortissement	
					Niveau de Taux	Taux actuariel			Profil	Durée
Emprunts obligataires										
COMMERBANKZ	23/06/2015	7 000 000,00	EURIB3	0,39	0,000	0,350	EURO	Trimestrielle	In Fine	6 ans
NOMURA INTERNATIONAL PLC	06/10/2015	15 000 000,00	FIXE	1,495	1,495	1,497	EURO	Annuelle	In Fine	10 ans
Emprunts bancaires										
Caisse d'Epargne d'Alsace	18/12/2015	20 000 000,00	EURIB3	0,68	0,000	0,690	EURO	Trimestrielle	Constant	15 ans
Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale	18/12/2015	20 000 000,00	EURIB6	0,56	0,000	0,589	EURO	Semestrielle	Constant	15 ans
LA BANQUE POSTALE	02/12/2015	8 000 000,00	FIXE	1,48	1,480	1,502	EURO	Trimestrielle	Constant	15 ans
Crédit Mutuel Banque de l'Economie	18/12/2015	10 000 000,00	FIXE	1,5	1,500	1,511	EURO	Trimestrielle	Constant	15 ans
TOTAL		80 000 000,00								

5. Divers : Bilan des acquisitions et cessions immobilières du Département en 2015

L'article L.3213-2 du C.G.C.T. impose au Département de faire valider par le Conseil Départemental l'ensemble des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2015 (cf. tableaux joints en annexe).

6. Note de synthèse

L'article 107 de la loi NOTRe codifié à l'article 3313-1 du Code général des collectivités territoriales mentionne l'obligation de produire une note de synthèse de présentation du compte administratif. Cette note figure en annexe du présent rapport.

La rédaction de l'article est la suivante :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

« La présentation prévue au troisième alinéa du présent article ainsi que le rapport adressé au Conseil départemental à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 3312-1, le rapport annexé au budget primitif et le rapport annexé au compte administratif, conformément à l'article L. 3121- 19, sont mis en ligne sur le site internet du Département, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil départemental des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 s'élève à 42 925 504,85 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 37 795 876,71 €,*
- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 80 721 381,56 €.*

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,*
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 37 795 876,71 € en dépense au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,*
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 80 721 381,56 € à hauteur de 37 795 876,71 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de reporter le solde à hauteur de 42 925 504,85 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".*

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'Erstein, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 est de 1 220 430,57 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 222 791,44 €,*
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 997 639,13 €.*

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,*
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 222 791,44 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,*
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 997 639,13 € au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».*

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2015 se clôture avec un excédent global de 584 542,68 € :

- dont un excédent de 98 445,65 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 437 847,20 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 536 292,85 €),*
- dont un excédent de fonctionnement de 486 097,03 €.*

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion*
- décide que le montant total à affecter en 2016 au titre des résultats 2015 est de 759 656,23 €, correspondant au solde du résultat excédentaire comptable 2015 de 486 097,03 €, du Report à nouveau 2013 du compte 110 du résultat de 2011 d'un montant de 123 559,20 € et du montant de 150 000 € au financement de mesures*

d'exploitation de l'exercice 2016 non reconductible du compte 111 affecté au compte 110 report à nouveau millésime 2016,
- décide que l'excédent de 759 656,23 € au titre des résultats 2015, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2017 repris lors de l'affectation 2018 des résultats 2017, compte 110.0 millésime 2015.

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2015 est de 15 289,84 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 27 717,21 €,*
- dont le résultat déficitaire de la section de fonctionnement s'élève à 12 427,37 €.*

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,*
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 27 717,21 € en recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,*
- décide de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 12 427,37 € en dépense au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».*

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que le résultat global de clôture de la gestion 2015 est excédentaire de 2 159,51 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 3 399,72 €,*
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 5 559,23 €.*

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,*
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 3 399,72 € en dépense au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,*
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 5 559,23 € à hauteur de 3 399,72 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de reporter le solde à hauteur de 2 159,51 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».*

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 est de 1 629 589,86 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 910 255,10 €,*
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 719 334,76 €.*

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,*
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 910 255,10 € en recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,*

- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 719 334,76 € en recette au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

7/ Pour le budget annexe de la Régie des Transports, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 est de 175 932,76 €.

Vu la délibération du conseil d'exploitation approuvant le bilan d'activités 2015, conformément à l'article L1413-1 du CGCT, adoptée le 28 avril 2016, le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 175 932,76 € en recette au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » puis d'en reverser l'intégralité au budget principal conformément à la délibération n° CD/2015/131 du 14 décembre 2015 (cf. nature 672 du budget annexe, nature 75861 du budget principal).

8) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. le Conseil Départemental approuve les tableaux joints :

- Bilan des acquisitions immobilières opérées par le Département du Bas-Rhin en 2015

- Bilan des cessions d'immeubles opérées par le Département du Bas-Rhin en 2015

Strasbourg, le 02/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY